



Vincent Locas, avocat

Conseiller juridique senior

Affaires règlementaires et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : vincent.locas@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

Le 26 février 2021

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : 4^e demande réamendée relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire d'Énergir – Phase 2B

Notre dossier : 312-00669

Dossier Régie : R-3867-2013

Chère consœur,

Pour faire suite à la séance de travail du 24 février dernier dans le dossier mentionné en objet, Énergir dépose une version révisée de la pièce Gaz Métro-5, Document 17¹, dans ses versions française et anglaise, afin d'y ajouter une synthèse des différences entre la méthode présentée dans la preuve de l'expert Elenchus et la méthode proposée par Énergir dans sa propre preuve.

De plus, comme mentionné à sa lettre datée du 19 février 2021 (B-0586), Énergir transmet la traduction anglaise de la version révisée de la pièce Gaz Métro-5, Document 13. Énergir comprend que la Régie de l'énergie se chargera de la traduction de la pièce Gaz Métro-12, Document 6.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

(s) Vincent Locas

Vincent Locas

VL/mb

p. j.

¹ Voir la page 20 de la version révisée datée du 26 février 2021.